

ANNEE 1964
-:-:-

Décret portant nomination des conseillers techniques au ministère des Travaux Publics, des Transports, Postes et Télécommunications

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU l'Ordonnance N°8 du 11 Janvier 1964 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
VU le Décret N°27/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964 fixant le nombre des membres des cabinets ministériels ;
SUR proposition du Ministre des Travaux Publics, des Transports, Postes et Télécommunications ;

Le Conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Sont nommés conseillers techniques au Ministère des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications :

MM. COLLET Pierre, Adjoint Technique principal des Travaux Publics,

MISSINHOUN Thomas Septime, Inspecteur du Cadre autonome des Postes et Télécommunications.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter du 1er Février 1964 sera publié et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 19 Février 1964.

VU
Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN


S.-M. APITHY

VU
Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunications,


M. LASSISSI

Ampliatioms :

PR	15	Intéressés ..	2
Ministères ..	10	Archives	2
MTP	5	JORD	1
DGF	5		